

**COMMUNE DE
VALGELON-LA ROCHETTE**
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le 23/09/2026

ID : 073-200086882-20260916-2026090-DE



Le 16 septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERIEUX Jean-Pierre, Maire.

Membres présents : Jean-Pierre MERIEUX, Annie GONTARD, Patrick CHARLES, Angélique NEFISSI, Fabien GARCIA, Elisabeth JOUTY, Jean-Loup CREUX, Nathalie SIBUÉ, Jean-Claude BENGRIBA, Joël RECORDON, Delphine LAINÉ, Christelle ETIENNE, Nadine KUZAY, Pierre DUBOSSON, Virginie TOURNIER, Christophe BOUTTE, Nadine CASTILLON, Dominique SABATIER, Samira BOUKERCHE, Cédric LARGE, Eric MARTINET, Jacky DONJON, David ATES, Jacky GACHET.

Absent :

Procurations : Magalie BOITEL à Samira BOUKERCHE, Guillaume SETA à Fabien GARCIA, Elisabeth FAVERJON à Jacky DONJON, Véronique CHRISTOL à David ATES, Pierre VERNEY à Jacky GACHET.

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
29	15	24	5	29

Date de la convocation : 07 septembre 2026

Madame Delphine LAINE a été élue secrétaire de séance.

Délibération N°2026/90

OBJET : Abrogation de la délibération n°2025/88 portant sollicitation du Préfet du département de la Savoie pour autoriser la commune à se retirer du SIVU Le Castelet en application des dispositions de l'Article L. 5212-30 du CGCT

Le rapporteur : Angélique NEFISSI, adjointe au scolaire et périscolaire

Madame NEFISSI revient devant le conseil municipal au sujet du projet de la commune de sortir du SIVU Le Castelet.

Elle rappelle que la commune de Valgelon-La-Rochette, en tant que commune nouvelle, s'est substituée à la commune d'Etable, commune déléguée, au sein du syndicat scolaire Le Castelet.

Elle rappelle également au conseil municipal la position de principe de la commune prise sous le mandat précédent de sortir du Syndicat scolaire Le Castelet.

Que pour cela, la commune a engagé la procédure de retrait de droit commun qui a été refusée par le syndicat. Une procédure de retrait dite dérogatoire a donc été engagée sur la base de l'article L.5212-30 du CGCT, également refusée.

Par délibération n°2025/88 du 08 novembre 2025 le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter le Préfet du Département, dans le cadre de la procédure de retrait dérogatoire de l'article L.5212-30 CGCT pour que ce dernier autorise la commune de Valgelon-La Rochette à se retirer du SIVU Le Castelet suite au refus du syndicat de modifier ses statuts.

Madame NEFISSI expose qu'aujourd'hui les élus de la majorité ne souhaitent pas aller au bout de la procédure de retrait du syndicat et désirent que la commune reste membre du SIVU Le Castelet pour rester solidaire et conserver de bonnes relations avec les communes membres.

Elle propose au conseil municipal de confirmer sa volonté de rester membre du SIVU Le Castelet et d'abroger la délibération n°2025/88 du 08 novembre 2025 sollicitant le préfet de département pour sortir du SIVU dans le cadre de la procédure de sortie dérogatoire de l'article L.5212-30 du CGCT.

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L.243-1 et L.243-2 du Code des Relations entre le Public et l'Administration

Vu les articles L.5211-19 et L.5212-30 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts en vigueur du syndicat approuvés par arrêté préfectoral en date du 31 mai 2007

Vu la délibération n°2025/88 portant sollicitation du Préfet du Département de la Savoie pour autoriser la Commune de Valgelon-La-Rochette à se retirer du SIVU Le Castelet en application des dispositions de l'article L.5212-30 du CGCT

Considérant que la commune de Valgelon-La-Rochette souhaite rester membre du SIVU Le Castelet pour pérenniser l'action éducative du territoire,

Après en avoir délibéré, avec 22 voix pour, 6 voix contre (Jacky DONJON, Elisabeth FAVERJON, Jacky GACHET, Véronique CHRISTOL, David ATEs, Pierre VERNEY) et 1 abstention (Christelle ETIENNE) :

- **DECIDE** d'abroger la délibération N°2025/88 portant sollicitation du Préfet du Département de la Savoie pour autoriser la Commune de Valgelon-La-Rochette à se retirer du SIVU Le Castelet en application des dispositions de l'article L.5212-30 du CGCT.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document en lien avec l'abrogation de cette délibération.

Valgelon-La Rochette, le 16 septembre 2026.

La secrétaire de séance,



Delphine LAINE

Le Maire,



Jean-Pierre MERIEUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai